

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du **LUNDI 03 JUIN 2024**

Le 03 juin 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 28 mai 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 23.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Éric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, THIBAUT Jean-Paul, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : de MIEULLE Roger (pouvoir à MOGUET Françoise), DUPUIS Virginie (pouvoir à BONNAVENTURE Mickaël), MARTIN Denis (pouvoir à CHERBONNIER Noël), SIMON Emmanuel (pouvoir à LECOURT Sylvie).

Absents excusés : ALLARD Mickaël, de RICHEMONT Xavier.

Absents: Néant.

Secrétaire de Séance : CHERBONNIER Noël.

DCM N° 2024 - 037 : CCALS – PROLONGATION DE LA MISSION D'ARCHIVAGE AUPRES DES COMMUNES DE CHEMIRE SUR SARTHE ET MORANNES

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sylvie LECOURT, adjointe au Maire et Maire déléguée,

Madame LECOURT rappelle qu'une mission d'archivage dite de 1^{er} classement est en cours de réalisation sur les communes de CHEMIRE SUR SARTHE et MORANNES.

L'archiviste chargée de cette mission appartient au service communautaire « ARCHIVE ».

Une convention de mutualisation des services a été signée entre la Communauté de Communes des Portes de l'Anjou (CCALS) et la commune de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY. Elle couvre la période du 2 octobre 2023 au 1^{er} juin 2024.

Une prolongation d'un mois, jusqu'au 28 juin 2024, de cette mission serait nécessaire pour terminer cet archivage.

Madame LECOURT propose d'autoriser par avenant la prolongation de la mission initiale jusqu'au 28 juin 2024 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention initiale d'archivage.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à M. le Président de la CCALS.

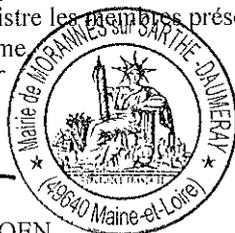
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20240603-DCM2024-037-DE
Date de télétransmission : 06/06/2024
Date de réception préfecture : 06/06/2024